

Projet sur l'éradication de l'intimidation et du harcèlement dans le transport maritime

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Dans le cadre du Comité de Dialogue Social Sectoriel pour le Transport Maritime, les Partenaires Sociaux européens officiellement reconnus – ETF et ECSA¹ – ont conduit un projet conjoint visant à l'élimination de l'intimidation et du harcèlement sur le lieu de travail dans le secteur maritime.

Ce projet s'appuie sur les résultats d'une première initiative conjointe menée en 2004 et lors de laquelle fut développé un module de formation à destination des compagnies de navigation de l'UE, avec pour objectif de s'attaquer à ces actes intolérables d'agression et de former le personnel de bord sur les moyens de gérer un tel phénomène. Cependant, l'ETF et l'ECSA ont toutes deux eu le sentiment qu'il était nécessaire de donner une suite à ce projet initial, étant donné la persistance des problèmes d'intimidation et de harcèlement dans le secteur maritime. De plus, au vu de la diffusion insuffisante des résultats du projet initial, les Partenaires Sociaux européens ont décidé de mettre à jour leur module de formation et de mettre tout en œuvre pour sensibiliser au maximum la communauté maritime européenne sur les moyens d'identifier et de combattre de manière effective ces phénomènes. Il s'agit également de s'assurer que tous les marins servant à bord des bateaux sous pavillons de l'UE seront sensibilisés à la nécessité d'adopter une tolérance zéro face à ces comportements indésirables, afin de créer une véritable changement culturel au sein de ce secteur.

¹ L'ETF représente plus de 2.5 millions de travailleurs du transport issus de 243 syndicats du transport de 41 pays européens, dans les secteurs suivants: rails, transport routier et logistique, transport maritime, navigation intérieure, aviation civile, ports & docks, tourisme et pêche.

ECSA est l'association professionnelle représentant les associations d'armateurs nationaux de l'UE et de la Norvège (près de 99% de la flotte de l'EEE ou environ 20% de la flotte mondiale).

Mise à jour du module de formation

Avec le soutien de Videotel International², une mise à jour complète du matériel de formation – **Lignes directrices, vidéo et manuel associé** - a été mise en œuvre.

La vidéo de formation a été modernisée, les scénarios existants ont été révisés et de nouveaux scénarios ont été inclus, notamment sur la question du harcèlement et de l'intimidation par voies électroniques. Le manuel associé à la vidéo et destiné à « former les formateurs » a été adapté en fonction.

Afin de s'assurer que la vidéo soit compréhensible par le plus grand nombre possible de gens de mer travaillant à bord des bateaux battant pavillon de l'UE, la vidéo a été sous-titrée dans les langues suivantes: anglais, français, polonais, espagnol, italien, portugais, turc, allemand, croate, estonien et roumain.

En ce qui concerne les Lignes Directrices à l'attention des compagnies de navigation, le concept de cyber-harcèlement et cyber-intimidation y fait son apparition, alors qu'il n'était pas encore un problème lors de la rédaction de la première version des Lignes Directrices et en était donc absent. Les Lignes Directrices fournissent des informations sur la manière d'identifier les cas de harcèlement ou de persécutions : signalement, procédure spécifique de règlement des conflits, réponse à une plainte pour persécution/harcèlement, mise en œuvre d'une procédure informelle/formelle de règlement des conflits. Elles insistent notamment sur l'importance qu'ont la formation, la communication et la sensibilisation quand il s'agit de s'attaquer à ce problème ; indiquent les étapes à suivre pour éliminer l'intimidation et le harcèlement et présentent des études de cas qui pourront être utilisées par les compagnies souhaitant promouvoir une culture de tolérance zéro face à l'intimidation et au harcèlement à bord de leurs navires. Les Lignes Directrices ont été traduites en 23 langues: bulgare, croate, tchèque, danois, estonien, finnois, français, allemand, grec, hongrois, italien, lithuanien, letton, maltais, polonais, roumain, slovaque, slovène, espagnol et suédois.

Le module de formation mis à jour est disponible gratuitement sur les sites internet des partenaires du projet. Il peut également être accessible sur youtube au lien suivant:

<http://www.youtube.com/watch?v=sqAJuE32cc&feature=youtu.be>

² Videotel International est l'un des principaux fournisseurs de produits en matière de formation et d'éducation maritime.



Diffusion des résultats du projet

Réunions des Groupes de Discussion Nationaux

Des réunions de Groupes de Discussion au niveau national ont été organisées à Londres, Tallinn, Helsinki, Rijeka et Marseille.

Lors de ces réunions, les partenaires sociaux britanniques, estoniens, finlandais, croates et français du transport maritime ont apporté des informations précieuses sur des cas d'intimidation et de harcèlement avec pour objectif d'étoffer les scénarios mis en avant dans le matériel de formation. Par ailleurs, ces réunions ont également permis de débattre des meilleurs moyens de combattre ces actes indésirables qui s'imposent sur le lieu de travail et les participants ont pu discuter de la meilleure manière de faire passer le message dans l'industrie maritime européenne.

Conférence Finale

La Conférence finale du projet (qui se tient le 29 janvier 2014 à Bruxelles) sera une opportunité unique de discuter du réel besoin d'identifier les cas d'intimidation et de harcèlement lorsqu'ils se produisent et de mettre en lumière les moyens qui sont à la disposition des compagnies pour combattre de manière effective ces comportements inacceptables. Lors de la Conférence, les résultats du projet seront présentés et la discussion portera notamment sur les moyens de diffuser le plus largement possible le matériel de formation mis à jour et sur la manière de faire passer au mieux notre message. La Conférence rassemblera des représentants de l'OIT (Unité Secteurs Transport et Maritime), du Parlement européen (Commission Emploi), des DG EMPL et MOVE de la Commission, la Secrétaire Confédérale de la CES Claudia Menne, la Directrice du Comité de formation de la marine marchande britannique (Head of the UK Merchant Navy Training Board) Glenys Jackson, ainsi que des représentants des partenaires sociaux européen qui s'exprimeront au nom des deux parties de l'industrie.

Suivi du projet

Au niveau européen, les partenaires sociaux européens ont décidé d'évaluer la bonne mise en œuvre du projet et réfléchissent à une possible suite au projet, notamment à la possibilité de mettre en place un numéro de soutien à l'attention des victimes 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Au niveau national, les membres de l'ETF et de l'ECSA vont s'engager à partager, le plus largement possible, les résultats du projet. Ils seront invités à mettre en ligne sur leurs sites internet gratuitement le module de formation mais aussi à réfléchir au meilleur moyen d'intégrer ce module de formation aux parcours de formation nationaux des gens de mer, en collaboration avec les instituts nationaux de formation maritime. Ils seront également invités à proposer des changements législatifs si nécessaires.

Avec le soutien de la Commission européenne

